

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@MartinePinville

Paris, le 28 décembre 2015 N° 1102

Martine PINVILLE salue l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de l'ONU de la révision des lignes directrices des Nations Unies pour la protection des consommateurs à laquelle la France a activement contribué

Les lignes directrices des Nations Unies pour la protection des consommateurs, dont la précédente actualisation remonte à 1999, viennent d'être approuvées par consensus dans leur version révisée lors de l'Assemblée générale de l'ONU à New York le 22 décembre 2015.

Cette révision a été l'occasion d'inscrire dans les nouvelles lignes directrices des dispositions en faveur des droits des consommateurs dans plusieurs domaines qui ont connu de fortes évolutions au cours des quinze dernières années, tels que le commerce électronique, les services financiers, le tourisme et l'énergie. Elles pointent également la nécessité d'une prise en compte satisfaisante de la protection des données personnelles des consommateurs.

A l'occasion de l'adoption des lignes directrices révisées, les Etats membres des Nations unies ont souhaité que la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) devienne l'institution de référence chargée de faire progresser la protection des consommateurs au niveau mondial.

L'Assemblée générale de l'ONU a également décidé d'établir un groupe intergouvernemental d'experts (IGE) dédié à la politique et aux droits des consommateurs, dont la mission consistera notamment à veiller à la mise en œuvre concrète des nouvelles lignes directrices, à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre Etats membres des Nations Unies, à fournir un appui technique et un soutien à la coopération avec les pays en développement et les économies en transition, dans la perspective de la mise en place et de la consolidation des cadres normatifs des Etats, au bénéfice des consommateurs.

La première réunion de ce nouvel IGE se tiendra à Genève, avec le concours de la CNUCED, les 17 et 18 octobre 2016.

« Je salue l'adoption à l'unanimité de ces nouvelles lignes directrices, qui sont le fruit de travaux auxquels la France a largement contribué, et confirme la participation active de la France à la mise en place de ce nouveau groupe international d'experts en matière de protection des consommateurs », a déclaré Martine PINVILLE.

Contacts presse cabinet de Martine PINVILLE:

Sophie DULIBEAU et Cihem GHARBI- 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

